

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 31 mars 2021
Convocation faite
Le 12 mars 2021

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{mes} Virginie ROGISSART, Annie DUBOIS (représentant M. Richard DEBOWSKI), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (jusqu'au point n° 2021-03-043), Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyn LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Richard DEBOWSKI (représenté par M^{me} Annie DUBOIS), Eric GUERINY, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Joël BOUCHER (à partir du point n° 2021-03-044).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-03-053 Projet d'installation Mercier : portage financier général

Vu sa délibération n° 2021-03-048 du 23 mars 2021, approuvant l'implantation de la société Mercier sur la zone ActiMeuse de REVIN, et validant le schéma global d'aménagement,

Vu sa délibération n° 2021-03-049 du 23 mars 2021, approuvant le principe de la fin anticipée pour motif d'intérêt général de la fin de la Concession ActiMeuse,

Vu sa délibération n° 2021-03-050 du 23 mars 2021, autorisant le Président à lancer les consultations pour le portage de l'aménagement,

Vu sa délibération n° 2021-03-051 du 23 mars 2021, approuvant l'acquisition de la parcelle AK 321 pour un montant de 26 030 €, des parcelles AK 319, 302, 320 et AI 419 pour l'euro symbolique, et du bâtiment Électrolux pour un montant de 500 000 €,

Vu sa délibération n° 2021-03-052 du 23 mars 2021, approuvant :

- le principe du déménagement de l'entreprise ACDL dans le bâtiment d'Électrolux,
- la vente dans le cadre d'un CBI du bâtiment dit d'exploitation d'Électrolux à ACDL pour 390 000 €,
- les travaux d'aménagement prévus dans le bâtiment dis d'expédition d'Électrolux, pour accueillir ACDL,
- la prise en charge des coûts de déménagement de l'entreprise ACDL dans ses nouveaux locaux,
- la prise en charge des surcoûts d'adaptation du bâtiment au process d'ACDL par réduction du prix de vente,

Considérant les différentes opérations financières réalisées dans le cadre du projet d'installation Mercier,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 mars 2021,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de l'Action Économique du 17 mars 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le bilan financier général prévisionnel décrit ci-dessous :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Etudes diverses (pollution, permis de construire...)	500 000	Vente MERCIER	1 000 000
Travaux projet MERCIER	9 200 000	Région Grand Est (demande de déplaçonnement à 2 M € en cours)	1 000 000
Frais MOE + assurances + PROTÉAME + redevances + Impôts	1 900 000	État (Fonds Friches) (Montant maximum espéré)	7 000 000
		Etat (DSIL)	280 000
		CCARM / autofinancement minimum 20 % de l'opération MERCIER	2 320 000
TOTAL	11 600 000		11 600 000

* **approuve** la vente du bâtiment PORCHER réhabilité à la société SEMF, pour un montant d'un million d'euros HT,

* **autorise** le Président à solliciter, en direct ou par l'intermédiaire d'un tiers, les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat et de la Région Grand Est,

* **approuve** le principe du financement par emprunt du reste à charge de la Communauté pour cette opération,

* **approuve** le principe du recours à des emprunts de trésorerie pour le financement court terme du projet, dans l'attente de la liquidation des financements extérieurs obtenus,

* **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

